



Brève n° 02 - 2021



Compte rendu du conseil municipal du 24 Mars 2021

Présents : Mme Sophie CHANTEMILLE, Mme Marie-Claude KAVARIAN, Mr Jean-Claude ROUX, Mme Angélique FOUCAULT, Mr Alexandre LETELLIER, Mr Constant VAAL, Mme Christine DELHAYE, Mr Willy VENARD, Mme Vanessa BRUNET, Mr Thomas FRECHOT

Excusé : Mr Jacky MUNOZ

Modalité financement de la toiture de l'école et de la Mairie (DE 2021_007)

Madame le Maire propose que le financement de la toiture de l'école et de la Mairie puisse être réalisé comme suit :

- Subvention de 40 % par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Par la commune de BEAUVOIR DE 60 %

Règlement de collecte de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre (DE 2021_008)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le nouveau règlement de collecte de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF). Considérant que les communes de la CCFP n'ont pas transféré le pouvoir de police en ce qui concerne les déchets. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement de collecte sur le territoire de la CCFP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau règlement.

Convention de mise à disposition pour renforcement temporaire d'un personnel avec le SIVOS (DE 2021_009)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le contrat de travail de la secrétaire du SIVOS BEAUVOIR EGLÉNY PARLY a été rompu, de ce fait ce dernier a besoin d'un renfort temporaire afin de gérer l'urgent et de former la future secrétaire. La mise à disposition de notre adjoint administratif sera remboursée par le SIVOS BEAUVOIR EGLÉNY PARLY à la commune de Beauvoir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à la convention et au renforcement temporaire.

La préfecture nous demande la nomination d'un correspondant défense. Madame Marie-Claude KAVARIAN s'est proposée pour cette délégation.

Les carrés potagers demandés par l'enseignante de l'école ont été installés par notre employé technique aidé de Jean-Claude ROUX. Des plants de fraisiers ont été offerts pour ce projet, nous remercions le gentil jardinier.

Nous recherchons une cuve citerne récupération d'eau de pluie de +/- 1 m3, pour ce petit jardin. Faites-nous savoir si vous seriez donateur d'un tel équipement ?

La CCPF a offert à l'école 2 composteurs pour leur futur jardin.

Nous avons fait intervenir un électricien pour le câblage de l'école, pour une meilleure qualité de connexion internet. Suite à cette intervention un informaticien finalisera le branchement.

Un devis a été demandé pour la mise aux normes de l'installation électrique du secrétariat.

Compte rendu de la séance du 14 avril 2021

Présents : Mme Sophie CHANTEMILLE, Mme Marie-Claude KAVARIAN, Mr Jean-Claude ROUX, Mme Angélique FOUCAULT, Mr Alexandre LETELLIER, Mr Constant VAAL, Mme Vanessa BRUNET, Mr Thomas FRECHOT, Mr Jacky MUNOZ

Absents : Mme Christine DELHAYE, pouvoir à Mme Marie Claude Kavarian
Ainsi que Mr Willy VENARD, pouvoir à Mme Angélique FOUCAULT.

Régularisation Compte Administratif Commune 2019 (DE 2021 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude KAVARIAN, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Sophie CHANTEMILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

| | RÉSULTAT FIN 2018 | PART AFFECTÉE A LA SI (compte 1068) | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RÉSULTAT CUMULÉ FIN 2019 | RESTES A RÉALISER 2019 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|--------|----------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|
| INVEST | - 48 305,46 | | - 15 505,37 | - 63 810,83 | D | - 63 810,83 |
| | | | | | R | |
| FONC | 17 449,09 | 17 449,09 | 52 229,26 | 52 229,26 | | 52 229,26 |
| TOTAL | - 30 856,37 | 17 449,09 | 36 723,89 | - 11 581,57 | | - 11 581,57 |

Pour mémoire report 2019 compte 001 = 48 305,46. Report 2019 compte 002 = 0

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019 | 52 229,26 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 52 229,26€ |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002) | 52 229,26€ |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |
| A reporter en ligne 001 du BP 2020 : | |
| | -63 810,83€ |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. La 1ère Adjointe, Marie-Claude KAVARIAN

Régularisation Compte Administratif Eau et Assainissement 2019 (DE 2021 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude KAVARIAN, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif du budget de l'eau et assainissement de l'exercice 2019, dressé par Mme Sophie CHANTEMILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

| | RÉSULTAT FIN 2018 | PART AFFECTÉE A LA SI (compte 1068) | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RÉSULTAT CUMULÉ FIN 2019 | RESTES A RÉALISER 2019 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|--------|----------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|
| INVEST | 55 219,78 | | 234,15 | 55 453,93 | D | 55 453,93 |
| | | | | | R | |
| FONC | - 858,10 | | 6 504,90 | 5 646,80 | | 5 646,80 |
| TOTAL | 54 361,68 | 0,00 | 6 739,05 | 61 100,73 | | 61 100,73 |

Pour mémoire report 2019 compte 001 = 55 219,78. Report 2019 compte 002 = - 858,10

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019 | 5 646,80 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002) | 5 646,80 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |
| A reporter en ligne 001 du BP 2020 : | |
| | 55 453,93 € |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. La 1ère Adjointe, Marie-Claude KAVARIAN

Compte Administratif Commune 2020 (DE 2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude KAVARIAN, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Sophie CHANTEMILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| | RÉSULTAT FIN 2019 | PART AFFECTÉE A LA SI (compte 1068) | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RÉSULTAT CUMULÉ FIN 2020 | RESTES A RÉALISER 2020 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|--------------|----------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|
| INVEST | - 63 810,83 | | 43 680,76 | - 20 130,07 | D 13 200 R | - 33 330,07 |
| FONC | 52 229,26 | | 73 827,35 | 126 056,61 | | 126 056,61 |
| TOTAL | - 11 581,57 | 0,00 | 117 508,11 | 105 926,54 | | 92 726,54 |

Pour mémoire report 2020 compte 001 = - 63 810,83. Report 2020 compte 002 = 52 229,26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 | 126 056,61 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 33 330,07 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002) | 92 726,54 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 33 330,07 € |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |
| A reporter en ligne 001 du BP 2021 : | - 20 130,07 € |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. La 1ère Adjointe, Marie-Claude KAVARIAN

Compte Administratif Eau et Assainissement 2020 (DE 2021 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude KAVARIAN, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif du budget de l'eau et assainissement de l'exercice 2020, dressé par Mme Sophie CHANTEMILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| | RÉSULTAT FIN 2019 | PART AFFECTÉE A LA SI (compte 1068) | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RÉSULTAT CUMULÉ FIN 2020 | RESTES A RÉALISER 2020 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|--------------|----------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|
| INVEST | 55 453,93 | | 10 794,80 | 66 248,73 | D R | 66 248,73 |
| FONC | 5 646,80 | | 3 589,43 | 9 236,23 | | 9 236,23 |
| TOTAL | 61 100,73 | 0,00 | 14 384,23 | 75 484,96 | | 75 484,96 |

Pour mémoire report 2020 compte 001 = 55 453,93. Report 2020 compte 002 = 5 646,80

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 | 9 236,23 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002) | 9 236,23 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |
| A reporter en ligne 001 du BP 2021 : | 66 248,73 € |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. La 1ère Adjointe, Marie-Claude KAVARIAN

Vote du Budget Primitif Commune 2021 (DE 2021 014)

Madame le Maire présente le Budget primitif :

Le Conseil Municipal, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du budget de la commune de BEAUVOIR pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 460 388,61

En dépenses à la somme de : 440 253,07

Article 2 :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges de gestion générale | 83 340,00 |
| 012 | Charges de personnel | 73 700,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 60 490,00 |
| 042 | Section à section | 6 446,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 104 900,00 |
| 66 | Charges financières | 1 567,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 300,00 |
| TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 331 743,00 |

RECETTES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|------------------------------------|-------------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 92 726,54 |
| 70 | Produits des services du domaine | 13 740,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 155 712,00 |
| 74 | Dotation et participation | 88 700,00 |
| 76 | Produits financiers | 760,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 240,00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 351 878,54 |

SECTION INVESTISSEMENT :**DÉPENSES :**

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 001 | Solde d'exécution section d'investissement | 20 130,07 |
| 16 | Emprunts en Euros | 18 180,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 500,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 67 700,00 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 108 510,07 |

RECETTES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers | 41 474,07 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 60 490,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 100,00 |
| 040 | Section à section | 6 446,00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 108 510,07 |

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Sophie CHANTEMILLE

Budget Primitif Eau et Assainissement 2021 (DE 2021 015)

Madame le Maire présente le rapport :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 pour l'eau et l'assainissement de la commune de BEAUVOIR,

Le Conseil Municipal, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du budget de l'Eau et Assainissement de la commune de BEAUVOIR pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 117 873,96
En dépenses à la somme de : 61 103,23

Article 2 :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|------------------------------------|------------------|
| 011 | Charges de gestion courante | 5 122,23 |
| 012 | Charges de personnel | 11 000,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 11 000,00 |
| 042 | Section à section | 9 107,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 2 000,00 |
| 66 | Ch. d'intérêts emprunts et dettes | 2 089,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 200,00 |
| TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 42 518,23 |

RECETTES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|------------------------------------|------------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 9 236,23 |
| 042 | Section à section | 2 982,00 |
| 70 | Produits des services de pub | 24 000,00 |
| 74 | Subvention d'exploitation | 6 300,00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 42 518,23 |

SECTION INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------|------------------|
| 040 | Section à section | 2 982,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 5 603,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 10 000,00 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 18 585,00 |

RECETTES :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 001 | Solde d'exécution section d'investissement | 66 248,73 |
| 040 | Section à section | 9 107,00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 75 355,73 |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Sophie CHANTEMILLE

Compte de Gestion budget communal 2020 (DE 2021 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sophie CHANTEMILLE, le Maire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Compte de Gestion budget Eau et Assainissement 2020 (DE 2021 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sophie CHANTEMILLE, le Maire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Votes des taux des taxes 2021 (DE 2021 018)

Après l'étude du budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les taux des taxes comme suit, à l'identique de l'année précédente :

- Taxe foncière sur le Bâti : 44,28 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti : 68,27 %

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Location de la plaque vibrante (DE 2021 019)

Madame le Maire propose d'établir une convention de location, suite à plusieurs demandes d'emprunt, sous les conditions suivantes

- 20 Euros la location
- 300 Euros de caution
- Le matériel devra être rendu propre avec le réservoir plein
- Réserve aux habitants de la commune et aux agents communaux
- États des lieux du matériel (*départ et restitution*)
- La commune se décharge toute responsabilités en cas d'accident

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord et autorise Mme le Maire à signer tous les documents.

Tarifs concessions cimetièrè (DE 2021 020)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs à compter de ce jour des concessions du cimetière communal et des modules alvéolaires du site cinéraire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Concession trentenaire (2,50 x 1,50 m): | 170,00 Euros |
| - Concession cinquantenaire (2,50 x 1,50 m) | 250,00 Euros |
| - Concession caverne trentenaire (0,80 x 0,80 m) | 100,00 Euros |
| - Concession caverne cinquantenaire (0,80 x 0,80) | 130,00 Euros |
| - Case columbarium trentenaire | 800,00 Euros |
| - Case columbarium cinquantenaire | 900,00 Euros |
| - Taxe de dispersion des cendres avec support de mémoire jardin du souvenir | 60,00 Euros |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit et ont signé au registre tous les membres présents.

Divers :

- Lors du vote des budgets de la CCPF, il a été voté une augmentation de 3 points de la taxe foncière bâtie, elle passera donc à 5,54. (résultat du vote, 36 pour, 33 contre, 3 nuls)
- Travaux de voirie en groupement avec plusieurs communes, afin d'obtenir des tarifs préférentiels, suivi par Mr Maury Maire de Dracy. Des devis sont en cours.
- Vous pourrez à nouveau pique-niquer à la source de la Fontaine Morte, en Haut des Gautiers, une jolie table vous y attend.
- Un robinet d'eau froide a été installé à l'école pour permettre aux enfants de remplir leur gourde, tout en se lavant les mains à l'eau tiède avec les autres robinets.
- Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Vous devez vous inscrire au plus tard mercredi **12 mai 2021** (*le secrétariat de mairie sera fermé les 13 et 14 Mai*).
- Les 2 scrutins des élections Départementale & Régionale, se tiendront les 20 et 27 Juin au **Mille Club**. Le port du masque sera obligatoire, apportez votre stylo pour signer le registre.
- Si les conditions le permettent, l'Ecole de Musique reportera son concert au samedi 19 Juin à l'Eglise (*initialement prévu le 5 Juin*).
- Les travaux pour le déploiement de la fibre sur notre commune débuteront dans quelques semaines. Dans un premier temps les sociétés YCONIK & BYON installeront une armoire au Moulin de Vau, près de l'abris bus. Dans un second temps les câbles seront tirés en suivant le réseau France Télécom existant. Au plus tard d'ici un an vous pourrez vous raccorder.

Plante nuisible LE CHARDON :

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2011, **la destruction du chardon des champs est obligatoire sur l'ensemble du département de l'Yonne**. Les occupants des terres infestées sont tenus de procéder à la destruction des chardons durant le printemps et l'été afin qu'elle soit terminée avant la floraison.

La destruction devra être effectuée par voie thermique, mécanique ou chimique. Les traitements chimiques sont toutefois interdits sur les bandes tampons en bordure des cours d'eau. Les produits chimiques utilisés devront être homologués pour cet usage. En cas de défaillance des occupants, le maire devra faire procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés qui sont en outre passibles de sanctions prévues par le code rural.

Nuisances sonores :

Petit rappel sur les horaires où il est possible d'effectuer des travaux bruyants :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30

Le Samedi de 9h à 12h00 et 15h à 19h00 et

enfin le Dimanche de 10h à 12h00 et 16h à 18h





Vous souhaitez faire des travaux dans votre maison ? Votre logement est difficile à chauffer et vous avez du mal à payer vos factures ? Faire des travaux de rénovation énergétique vous paraît trop cher et trop compliqué ? Le service Habitat de Puisaye-Forterre est là pour vous aider, vous orienter, voir vous accompagner dans vos démarches et vous apporter des aides financières => programme EFFILOGIS maison individuelle (soumis à conditions).

N'hésitez plus pour vos projets, contactez le service Habitat de Puisaye-Forterre au 03 58 21 80 00 ou par mail à l'adresse habitat@cc-puisayeforterre.fr.

Liens utiles

- Le lien de la vidéo Effilogis : <https://youtu.be/7Vkn873lqEA>
- Le lien vers le site internet de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre : <https://www.puisaye-forterre.com/habitat/>
- Le lien vers la page Facebook de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre : <https://www.facebook.com/ccpuisayeforterre>

Gendarmerie COB de Toucy – 89130



La Gendarmerie met à disposition des habitants de son territoire l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens des informations de prévention qui les concernent, comportement à tenir en cas de situation d'urgence, alertes cambriolages, cas de risques majeurs.

Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité.

Après téléchargement de l'appli, recherchez :

la Gendarmerie COB de Toucy (89130), cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris.



*Continuez de prendre soins de vous. Profitez
des beaux jours qui rallongent. Bonnes plantations.
Au plaisir de vous voir lors des élections au Mille club.*

